

UBAM (CH) - HIGH GRADE CHF INCOME PLUS

Classe I+ CHF (action de distribution)

Factsheet | octobre 2024
Pour investisseurs qualifiés

CARACTÉRISTIQUES

Domicile du fonds	SWITZERLAND
Devise	CHF
VNI (C)	91,97
Duration	2,76
Rendement à l'échéance *	2,15 %
Taille du fonds	CHF 6,90 mio
Historique depuis	15 avril 2020
Investissement min.	1 share
Souscription	Quotidienne
Rachat	Quotidienne
Publications	www.ubp.com
Com. de gestion	0,25 %
Notation de crédit moyenne	BBB-
Nombre de lignes en portefeuille	12
Dernier dividende/date	21.08.2024
ISIN	CH0521629045
Telekurs	52162904
Bloomberg ticker	UBHGPCI SW
(*)Rendement à l'échéance en devise de base	

RISQUES SPÉCIFIQUES

Risque de crédit : le compartiment investissant dans des obligations, les émetteurs pourraient ne plus être en mesure de rembourser intégralement l'emprunt.

Risque de liquidité : correspond à l'incapacité que peut avoir un marché à absorber des volumes de transactions donnés affectant ainsi les achats et les ventes des positions détenues par le compartiment.

Risque de contrepartie : apparaît lorsqu'un tiers (un emprunteur ou une structure donnée) n'est pas en mesure de faire face à ses obligations vis-à-vis du compartiment, ce qui peut influencer négativement sa valeur.

Risque lié aux instruments financiers dérivés : leur valeur dépendant de celle d'un sous-jacent, une modification marginale du prix du sous-jacent pourrait entraîner une modification importante de leur prix.

PRÉSENTATION DU FONDS

Le fonds a pour objectif de générer un revenu stable en francs suisses (CHF) en investissant dans des obligations 'investment-grade' libellées en CHF, ou en EUR ou en USD et couvertes contre le risque de change en CHF, ou encore dans des dérivés de crédit*. L'allocation à ces segments est activement gérée.

Le portefeuille vise une allocation de 85% sur la dette 'investment-grade' et de 15% sur la dette 'high yield'. L'exposition au segment 'high yield' s'opère uniquement au travers de dérivés de crédit et peut être réduite de manière active à 0%.

La maturité moyenne du portefeuille est d'environ 5 ans.

(*) Dérivés de crédit: Indices CDS standardisés et 'clearés' (exécutés via une chambre de compensation). Veuillez vous référer au glossaire.

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE CHF (NET DE FRAIS)



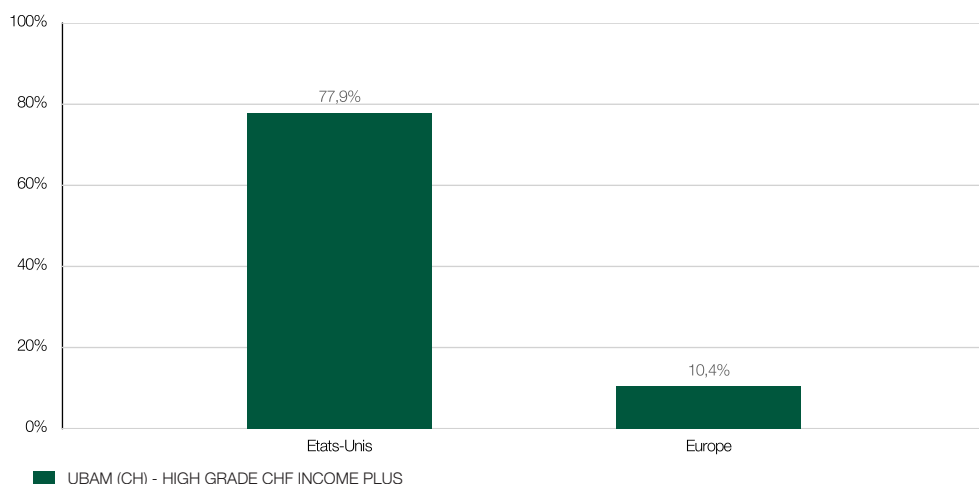
Performance sur 10 ans ou depuis le lancement. Source des données: UBP. Les fluctuations des taux de change peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la performance. La performance passée n'est pas un indicateur fiable des résultats futurs. Les investissements peuvent voir leur valeur baisser ou croître.

PERFORMANCE HISTORIQUE CHF (NET DE FRAIS)

	Octobre 2024	YTD	2023	2022	2021	2020	
UBAM (CH) - HIGH GRADE CHF INCOME PLUS	-1,17 %	-0,66 %	3,51 %	-10,52 %	-1,21 %	2,26 %	
	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis lancement
UBAM (CH) - HIGH GRADE CHF INCOME PLUS	-0,35 %	1,27 %	4,34 %	-7,54 %			-7,04 %

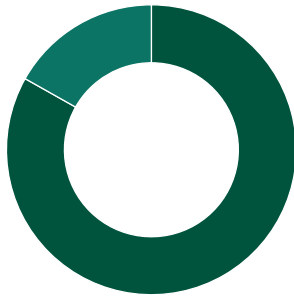
Depuis le lancement. Source des données: UBP. Les fluctuations des taux de change peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la performance. La performance passée n'est pas un indicateur fiable des résultats futurs. Les investissements peuvent voir leur valeur baisser ou croître. Indiquées dans la devise de la catégorie de parts, les performances passées intègrent les dividendes réinvestis, et elles sont exprimées brutes des frais courants. Le calcul ne tient pas compte des frais de vente et autres coûts, des prélèvements d'impôts et des coûts applicables que l'investisseur doit acquitter. Ainsi, sur un montant investi d'EUR 100 avec des frais d'entrée de 1%, l'investissement effectif s'élèverait à EUR 99. Par ailleurs, d'autres coûts peuvent être imputés à l'investisseur (p. ex. prime d'émission ou droits de garde prélevés par l'intermédiaire financier).

ALLOCATION PAR PAYS



Source des données: UBP

ALLOCATION PAR NOTATION



Source des données: UBP

ALLOCATION PAR TAUX D'INTERET

Titre	USD	EUR
En années	1.2	1.5

Source des données: UBP

ÉVOLUTION MENSUELLE DE LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE

	Octobre	Septembre	Août	Juillet	Juin
Poids 10 plus importantes positions	10,53 %	10,40 %	9,94 %	10,66 %	10,63 %
Nombre de lignes en portefeuille	12	12	12	14	14

Source des données: UBP

ADMINISTRATION

Distributeur général

Union Bancaire Privée, UBP SA, 96-98, rue du Rhône, CH-1211 Genève 1

Société de gestion

GÉRIFONDS SA, 2 rue du Maupas, 1002 Lausanne

Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise, 14 place Saint Francois, 1003 Lausanne

Auditeur

PricewaterhouseCoopers SA, Genève

Forme juridique

Fonds de droit Suisse relevant de la catégorie "Autres fonds en placements traditionnels"

ENREGISTREMENT ET DOCUMENTATION

Pays où la distribution est autorisée

Suisse

Siège social

Gérifonds SA, Lausanne

GLOSSAIRE

Duration

La duration représente la durée moyenne jusqu'au versement. Ce paramètre est utilisé pour mesurer l'influence de la variation des taux d'intérêt sur le cours d'une obligation ou d'un fonds obligataire. La duration est définie en années (p. ex. une duration de 3 ans signifie que la valeur d'une obligation augmenterait de 3% si les taux baissaient de 1%, et inversement).

«Investment-grade»

Une notation fournit des renseignements sur la solvabilité d'un débiteur. Plus la notation est élevée, plus la probabilité d'un défaut de paiement du débiteur est faible. On établit une distinction entre les obligations de qualité élevée («investment-grade») et les titres spéculatifs (obligations «high yield» ou obligations spéculatives («junk bonds»)). Standard & Poor's note les obligations «investment-grade» de AAA à BBB, tandis que, chez Moody's, les notes «investment-grade» s'échelonnent entre Aaa et Baa.

Obligations «high yield»

Obligations à haut rendement très risquées. Les émetteurs de ce type de titres sont souvent des entreprises présentant une solvabilité faible.

Swap de défaut de crédit (Bundesbank)

Un swap de défaut de crédit (Credit Default Swap, CDS) est une forme d'assurance contre le risque de défaut de crédit. En concluant un contrat d'échange (swap) de défaut de crédit, le garant (l'assureur) s'engage à fournir un paiement compensatoire au bénéficiaire de la garantie en cas de réalisation d'un événement de crédit préalablement défini (p. ex. défaut ou retard de paiement). En contrepartie, le bénéficiaire de la garantie verse une prime d'assurance au garant. Le montant de la prime CDS dépend notamment de la solvabilité du débiteur de référence, de la définition de l'événement de crédit et de la durée du contrat.

Informations importantes

Le présent document marketing est fourni uniquement à titre d'information et/ou à des fins commerciales. Il doit être utilisé uniquement par ses destinataires. Il ne peut être reproduit (en totalité ou en partie), transmis, donné, envoyé ou rendu accessible d'une quelconque façon à toute autre personne sans l'autorisation écrite préalable de l'Union Bancaire Privée, UBP SA ou d'une entité du Groupe UBP (ci-après l'«UBP»). En particulier, ce document ne constitue pas une offre ou une sollicitation adressée à toute personne à Jersey. Le présent document reflète l'opinion de l'UBP à la date de son émission. Ce document est destiné uniquement aux clients professionnels en Suisse ou aux clients professionnels, ou à toute catégorie d'investisseurs équivalente, dans toute autre juridiction comme défini par les lois applicables en la matière (ces personnes étant toutes considérées comme des «Investisseurs éligibles» («Relevant Persons»)).

Le présent document s'adresse uniquement aux Investisseurs éligibles; toute personne qui n'est pas un Investisseur éligible ne doit pas agir sur la base du présent document ou s'appuyer sur ce dernier. Ce document n'est pas destiné à être distribué, publié ou utilisé (en tout ou partie) dans un pays ou territoire où une telle distribution, publication ou utilisation serait illégale, et il ne s'adresse pas aux personnes ou aux entités auxquelles il serait illégal de le transmettre. En particulier, ce document ne peut être distribué aux Etats-Unis d'Amérique ni à toute personne américaine («US person») (y compris les citoyens américains résidant en dehors des Etats-Unis d'Amérique). Le présent document n'a pas été produit par les analystes financiers de l'UBP et ne peut donc être considéré comme de la recherche financière. A ce titre, il n'est aucunement soumis aux exigences relatives à l'analyse financière et à l'indépendance de la recherche en investissement. Des efforts raisonnables ont été déployés pour s'assurer que le contenu du présent document est basé sur des informations et des données obtenues auprès de sources fiables. Cependant, l'UBP n'a pas vérifié les informations issues de sources externes figurant dans le présent document et ne garantit en aucun cas leur exactitude ou leur exhaustivité. L'UBP décline toute responsabilité quelle qu'elle soit et ne formule aucune déclaration, garantie ou promesse – expresse ou implicite – quant aux informations, projections ou opinions contenues dans le présent document, ou en ce qui concerne d'éventuelles erreurs, omissions ou inexactitudes. Les informations mentionnées dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'UBP ne s'engage aucunement à mettre à jour le présent document ou à corriger des données qui pourraient se révéler inexactes. Le présent document peut faire référence aux performances passées des stratégies d'investissement. **Les performances passées ne préjugent pas des résultats actuels ou futurs.** Les stratégies d'investissement peuvent voir leur valeur baisser ou croître. Tout investissement implique des risques, et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant initialement investi. De plus, les données de la performance figurant dans le présent document ne tiennent pas compte des commissions et des frais perçus lors de l'émission et du remboursement des titres, ni des retenues fiscales éventuelles. Les fluctuations des taux de change peuvent faire varier, à la hausse ou à la baisse, la performance des investisseurs. Tous les énoncés mentionnés dans le présent document autres que ceux portant sur des faits historiques sont de nature prospective. Les énoncés prospectifs ne reflètent pas nécessairement les performances futures. Les projections financières figurant (le cas échéant) dans le présent document ne représentent en aucun cas des prévisions ou des budgets; elles sont fournies exclusivement à titre d'illustration et se fondent sur des anticipations et des hypothèses actuelles qui peuvent ne pas se matérialiser. Les performances réelles, les résultats, les conditions financières et les perspectives d'une stratégie d'investissement peuvent différer significativement de ceux formulés, explicitement ou implicitement, dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent document. En effet, les performances projetées ou visées sont, par nature, soumises à des incertitudes importantes, notamment économiques et de marché, susceptibles d'avoir une incidence négative sur la performance. De plus, l'UBP n'assume aucune obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, que ce soit du fait de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Le présent document ne constitue pas un conseil ou une forme de recommandation d'achat ou de vente d'un quelconque titre ou fonds. Il ne remplace pas un prospectus ou tout autre document juridique, lesquels peuvent être obtenus gratuitement auprès du siège du fonds concerné ou auprès de l'UBP. Les opinions exprimées dans les présentes ne prennent pas en considération la situation, les objectifs ou les besoins spécifiques des investisseurs.

Il appartient à chaque investisseur de se forger sa propre opinion à l'égard de tout titre ou instrument financier mentionné dans ce document et d'évaluer de manière indépendante les avantages et le caractère adéquat de tout investissement. Les investisseurs sont invités à lire attentivement les caractéristiques des produits concernés, les avertissements sur les risques ainsi que les réglementations énoncé(e)s dans le prospectus ou

UBAM (CH) - HIGH GRADE CHF INCOME PLUS

dans les autres documents juridiques, et il leur est recommandé de requérir l'avis de leurs conseillers financiers, juridiques et fiscaux. De plus, le traitement fiscal de tout investissement dans le(s) fonds concerné(s) dépend de la situation individuelle de l'investisseur et peut être sujet à des modifications. Le présent document ne constitue ni une offre ni une sollicitation pour acheter, souscrire ou vendre des devises, des fonds, des produits ou des instruments financiers quels qu'ils soient, pour effectuer un investissement, ou pour participer à des stratégies de trading spécifiques dans un pays ou territoire où une telle offre ou sollicitation ne serait pas autorisée, ou à l'intention de toute personne à laquelle il serait illégal de faire une telle offre ou sollicitation. Les appels émis vers l'UBP peuvent être enregistrés, et l'UBP considère que toute personne qui l'appelle accepte l'enregistrement de la communication.

Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (connu aussi sous le nom de «Règlement SFDR» (Sustainable Finance Disclosure Regulation)), les fonds sont tenus de publier certaines informations. Les fonds relevant du champ d'application de l'Article 6 du Règlement SFDR sont ceux considérés comme ne poursuivant pas une approche d'investissement qui promeut explicitement des caractéristiques environnementales ou sociales, ou qui a pour objectif l'investissement durable. Les investissements sous-jacents aux produits financiers concernés ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Nonobstant cette classification, les gestionnaires («Investment Managers») peuvent prendre en considération certains risques de durabilité comme présenté plus en détail dans le prospectus du/des fonds. Les fonds relevant du champ d'application de l'Article 8 ou 9 du Règlement SFDR sont ceux qui peuvent être sujets à des risques de durabilité au sens du Règlement SFDR. Les risques de durabilité et les «principales incidences négatives» (PAI - Principal Adverse Impacts) tels que prévus par le Règlement SFDR sont décrits dans le prospectus. De plus, et sauf mention contraire, tous les fonds appliquent la Politique d'investissement responsable de l'UBP, laquelle est consultable à l'adresse <https://www.ubp.com/fr/asset-management/investissement-responsable>.

L'UBP s'appuie sur des informations et des données recueillies auprès de fournisseurs de données ESG externes (ci-après les «Parties ESG»). Bien que l'UBP applique un processus rigoureux s'agissant de la sélection desdites Parties ESG, ces données peuvent se révéler incorrectes ou incomplètes. La méthodologie ESG propriétaire et les processus de l'UBP ne prennent pas nécessairement en considération de manière appropriée les risques ESG. Ainsi, à ce jour, les données relatives aux risques de durabilité ou aux PAI peuvent ne pas être disponibles, ou ne pas être systématiquement et entièrement communiquées par les émetteurs, et elles peuvent également être incomplètes et suivre différentes méthodologies. La plupart des informations sur les facteurs ESG sont basées sur des données historiques qui peuvent ne pas refléter les futurs risques ou performances ESG en lien avec les investissements.

Bien que les Parties ESG obtiennent des informations auprès de sources qu'elles considèrent comme fiables, les Parties ESG ne garantissent pas l'originalité, la précision et/ou l'exhaustivité des données mentionnées dans le présent document. Les Parties ESG déclinent toute responsabilité, de quelque nature qu'elle soit, quant aux données mentionnées dans le présent document, et elles ne sont pas responsables des erreurs ou omissions que ce dernier pourrait contenir en lien avec les informations fournies. En outre, et sans restreindre pour autant le caractère général de ce qui précède, les Parties ESG ne sont pas responsables des dommages directs, indirects, particuliers, à caractère punitif, consécutifs ou de tout autre préjudice (y compris les pertes de profits), même si celles-ci ont été informées de la possibilité de tels préjudices ou dommages.

Toute souscription à des fonds non fondée sur les derniers prospectus avec contrat de fonds intégré, FIB/KID, ou rapports annuels ou semestriels desdits fonds (les «Documents juridiques des fonds») ne saurait être acceptée. Les «Documents juridiques des fonds» peuvent être obtenus gratuitement auprès de Gérifonds SA, 2, rue du Maupas, 1002 Lausanne, Suisse, ou auprès de BCV, 14, place Saint-François, 1003 Lausanne, Suisse, ou encore auprès de l'Union Bancaire Privée, UBP SA, 96-98, rue du Rhône, CP 1320, 1211 Genève 1, Suisse.

Le présent document est disponible dans les pays suivants:

Suisse: L'UBP est agréée et réglementée, en Suisse, par l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA). Le siège social de l'Union Bancaire Privée, UBP SA («UBP») est sis 96-98, rue du Rhône, CP 1320, 1211 Genève 1, Suisse. ubp@ubp.com | www.ubp.com

Royaume-Uni: L'UBP est agréée, au Royaume-Uni, par l'Autorité de régulation prudentielle (Prudential Regulation Authority - PRA). Elle est également assujettie à la réglementation de l'Autorité de conduite financière (Financial Conduct Authority - FCA) et elle est soumise à certaines règles de la PRA.

France: La vente et la distribution en France sont assurées par Union Bancaire Gestion Institutionnelle (France) SAS, une société de gestion agréée et réglementée en France par l'Autorité des marchés financiers (AMF) - n° d'agrément GP98041; 116, avenue des Champs-Élysées | 75008 Paris, France | T +33 1 75 77 80 80 | Fax +33 1 44 50 16 19 | www.ubpamfrance.com

Luxembourg: L'UBP exerce ses activités au Luxembourg au travers d'UBP Asset Management (Europe) S.A., une société de gestion («Management Company») régie par le Chapitre 15 de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»). De plus, UBP Asset Management (Europe) S.A. agit en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement alternatif («Alternative Investment Fund Manager», AIFM) agréé conformément à la Loi luxembourgeoise du 12 juillet 2013 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatif (la «Loi AIFM»). A ce titre, UBP Asset Management (Europe) S.A. gère des organismes de placement collectif soumis à la Partie I de la Loi de 2010, ainsi que d'autres types de fonds considérés comme des fonds d'investissement alternatif. Son bureau est situé au 287-289, route d'Arlon, CP 79, 1150 Luxembourg, T +352 228 007-1, F +352 228 007 221.

Hong Kong: UBP Asset Management Asia Limited («UBP AM Asia») (CE N°: AOB278) est autorisée par la Securities and Futures Commission (SFC) pour les activités de Type 1 (Négociation de valeurs mobilières), de Type 4 (Conseil en valeurs mobilières) et de Type 9 (Activités réglementées en matière de gestion d'actifs). Le présent document est destiné uniquement aux «Institutional Investors», aux «Corporate Professional Investors» ou aux «Individual Professional Investors», et il n'est en aucun cas destiné à la distribution au public. Le contenu de ce document n'a pas été révisé par la SFC à Hong Kong. Ce produit n'est pas autorisé par la SFC. Le contenu de ce document ainsi que toute pièce jointe ou tout lien Internet figurant dans ce document sont fournis uniquement à titre d'information, et ne constituent pas une forme de conseil. Les informations mentionnées dans ce document ne tiennent compte ni des objectifs d'investissement spécifiques, ni de la situation financière ou de ses besoins en investissement des investisseurs, et elles ne se substituent pas à un conseil professionnel. Il est vivement recommandé à l'investisseur, avant d'effectuer tout investissement, de solliciter les conseils de professionnels indépendants afin de s'assurer du caractère adéquat du produit d'investissement en fonction de ses objectifs d'investissement spécifiques, de sa situation financière et de ses besoins en investissement. Le contenu de ce document et toutes les pièces jointes/liens Internet qu'il contient ont été obtenus à partir de sources considérées comme fiables, mais non garanties.

Singapour: Le présent document est destiné uniquement (a) aux «Accredited Investors» au sens de l'article 4A(1)(a) du Securities and Futures Act 2001 de Singapour («SFA») lu avec le règlement 2 des Securities and Futures (Classes of Investors) Regulations 2018, et (b) aux «Institutional Investors» au sens de l'article 4A(1)(c) du SFA lu avec le règlement 3 des Securities and Futures (Classes of Investors) Regulations 2018 et des Securities and Futures (Prescribed Specific Classes of Investors) Regulations 2005. Nonobstant le fait que les critères de revenu ou de richesse pertinents prescrits dans la définition de l'«Accredited Investor» à l'article 4A(1)(a) du SFA et au règlement 2 des Securities and Futures (Classes of Investors) Regulations 2018 puissent être satisfaits, seules les personnes qui ont expressément consenti (ou sont réputées avoir consenti) à être traitées comme des «Accredited Investors» peuvent être considérées comme des «Accredited Investors». Les personnes autres que les «Accredited Investors» ou «Institutional Investors» aux termes du SFA ne doivent pas agir sur la base des informations figurant dans le présent document, ni s'appuyer sur ces dernières. Ce document n'a pas été enregistré en tant que feuille d'information auprès de la Monetary Authority of Singapore (MAS), ni examiné par celle-ci. Par conséquent, ce document ainsi que tout autre document ou toute autre publication en relation avec l'offre ou la vente du/des produit(s) concerné(s), ou avec toute invitation à souscrire ou acheter le(s)dit(s) produit(s), peuvent uniquement être diffusés ou distribués, directement ou indirectement, à Singapour aux personnes suivantes: (i) les «Institutional Investors» au sens de la Section 274 ou 304 du SFA, ou (ii) les personnes éligibles aux termes de la Section 275(1) ou 305(1) du SFA, ou toute autre personne conformément à la Section 275(1A) ou 305(2) du SFA, et aux conditions spécifiées à la Section 275 ou 305 du SFA, ou (iii) toute autre personne en vertu de toute autre disposition applicable du SFA, conformément aux conditions de ladite disposition. De même, le(s) produit(s) concerné(s) peut/peuvent être offert(s) ou vendu(s), ou faire l'objet d'une invitation en vue d'une souscription ou d'un achat, directement ou indirectement, uniquement auprès des différents types de personnes décrits ci-dessus. Toute opération avec des «Accredited Investors» et «Institutional Investors» à Singapour doit être exclusivement menée par une entité dûment agréée et/ou réglementée à Singapour par la MAS.

En acceptant le présent document et toute autre publication relative à ce produit, le destinataire déclare et garantit son éligibilité à recevoir ce document dans le cadre des restrictions énoncées ci-dessus et accepte d'être lié par les restrictions en conséquence.

Jersey: Union Bancaire Privée, UBP SA, Jersey Branch (Succursale de Jersey) est réglementée par la Jersey Financial Services Commission pour la conduite des activités bancaires, de gestion de fonds et d'investissement. Union Bancaire Privée, UBP SA, Jersey Branch est une succursale de l'Union Bancaire Privée, UBP SA, dont le siège social est situé 96-98 rue du Rhône, CP 1320, 1211 Genève 1, Suisse. Son siège à Jersey est situé au 3e étage, Lime Grove House, Saint-Héliér, Jersey, JE1 2ST.